

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre, à dix-neuf
Présents :	54	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	12	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier-Coren à
Pouvoirs :	11	Saint-Flour, après convocation légale en date du 10
Votants :	65	septembre 2024, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, MME Sylvie VAISSADE, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Joël BRUN, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Vital GENDRE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, MME Nadine JANVIER, M. Jean-Pierre JOUVE, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Marc POUGET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, M. Christophe VIDAL.

Absents excusés :

M. Hervé VIGIER, M. Claude BONNEFOI, M. Éric GOMESSE, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Nathalie LESTEVEN, M. Christian RISS, MME Sylvie PORTAL, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÉS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS, M. David VITAL.

Pouvoirs :

M. Didier AMARGER donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER
MME Annie ANDRIEUX donne pouvoir à M. Christophe VIDAL
M. Jean-Paul BERTHET donne pouvoir à MME Béatrice ANTONY
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à M. Jean-Marc BOUDOU
MME Annick MALLETT donne pouvoir à M. Frédéric DELCROS
M. Daniel MIRAL donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT
M. Jean-Luc PERRIN donne pouvoir à M. Jérôme GRAS
MME Maryline VICARD donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **23 SEP 2024**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **23 SEP. 2024**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par les citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Application Télerecours
Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240916-DELIB2024-217-DE
Date de télétransmission : 24/09/2024
Date de réception préfecture : 24/09/2024

OBJET : DECHETS - APPEL A PROJETS POUR L'OPTIMISATION DE LA COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES MENAGERS

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc BOUDOU

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) qui entend accélérer le passage de notre économie linéaire, source de quantités importantes de déchets, à un modèle circulaire. Elle vise à limiter le gaspillage et la production de déchets pour préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2023 portant agrément d'un éco-organisme (CITEO) de la filière à responsabilité élargie des producteurs d'emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphique ;

Considérant que l'extension des consignes de tri à tous les emballages ménagers nécessite une adaptation continue du service de collecte des déchets ménagers face à l'augmentation des déchets triés ;

Considérant que l'éco-organisme agréé CITEO porte des mesures spécifiques d'accompagnement des collectivités locales, et renforce ses soutiens financiers en faveur des actions pour l'augmentation de la performance ;

Précisant que CITEO a lancé un appel à projet « Mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphiques » portant sur différents leviers visant à soutenir les initiatives ayant pour objectif d'augmenter les performances de recyclage, dans des conditions respectueuses de l'environnement et à des coûts maîtrisés ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

↓ **APPROUVE** le principe d'une candidature de Saint-Flour Communauté à l'appel à projet « Mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphiques » lancé par CITEO et Adelpho portant sur différents leviers visant à soutenir les initiatives ayant pour objectif d'augmenter les performances de recyclage, dans les conditions respectueuses de l'environnement et à des coûts maîtrisés ;

↓ **AUTORISE** Madame le Président à signer au nom de Saint-Flour Communauté tout document nécessaire à l'aboutissement de cette démarche.

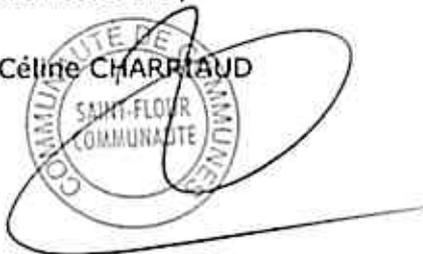
POUR : 62 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 3 (M. Frédéric DELCROS, MME Nadine JANVIER, MME Annick MALLET par pouvoir à M. Frédéric DELCROS)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRAUD

The image shows a circular official stamp of the Saint-Flour Communauté. The text inside the stamp reads "COMMUNITE DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTE". Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Céline Charraud".

Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Loïc Poudroux".

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240916-DELIB2024-217-DE
Date de télétransmission : 24/09/2024
Date de réception préfecture : 24/09/2024